SÉANCE ORDINAIRE

LE 9 DÉCEMBRE 2002

Cinquante sixième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 9^e jour de décembre 2002 et à laquelle sont présents :

Présences:

Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Josiane Fabry, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon, Bernard Petit, Yvon Pineault, Micheline Sauvé et Claudette C.-Thibodeau.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Michel Aerts et Johane Corbin.

Autres présences :

Monsieur Pierre Buisson, directeur général;

Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint et secrétaire général par intérim;

Madame Danielle Beaumont, directrice du Service des ressources humaines; Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;

Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;

Monsieur François Lafortune, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes; Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information; Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absences:

Madame et Monsieur les commissaires : Nicole Devost et Claude St. Pierre.

00. ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES-PARENTS

Conformément à l'article 145 de la Loi sur l'instruction publique, le directeur général procède à l'assermentation de monsieur Michel Aerts, représentant des parents – niveau primaire et de madame Johane Corbin, représentante des parents – niveau secondaire.

01. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Madame la présidente, Nicole Mongeon, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 02.12.09 001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Ajouter les points :

- 04.5 Formation du comité d'appréciation du rendement de la direction générale;
- 09.5 Vente d'immeubles pour taxes;
- 12.1 Fédération d'athlétisme du Québec;
- 12.2 Félicitations

Retirer le point :

10.2.2 Rectifieuses planes, école Professionnelle de métiers (document RM 2002.12.09-10.2.2)

Adopté unanimement.

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance;
- 02. Adoption de l'ordre du jour;
- 03. Période de questions du public;
- O4.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 11 novembre 2002 (document SG 02.12.09-04.1);
 - Suivi au procès-verbal;
- 04.2 Correspondance;
- 04.3 Élections scolaires : adoption de la division du territoire en circonscriptions électorales (document séance tenante);
- 04.4 Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires : article 48.1;
- 04.5 Formation du comité d'appréciation du rendement de la direction générale;
- O5.1 Affiliation à l'Association Régionale du Sport Étudiant du Richelieu (année 2002-2003);
- 05.2 Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire;
- 08.1 Démissions (document RH 02.12.09-08.X);
- 08.2 Congés sans traitement (document RH 02.12.09-08.X);
- 08.3 Engagements (document RH 02.12.09-08.X);
- 08.4 Choix de limite CSST (document RH 02.12.09-08.X);
- 08.5 Affectation du personnel de direction des établissements (document RH 02.12.09-08.X);
- 08.6 Nominations du personnel de direction des établissements (document RH 02.12.09-08.X);
- 08.7 Engagement au poste de secrétaire général (document RH 02.12.09-08.X);
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 9 décembre 2002, pour un montant de 3 221 091,05\$, vérifiée par monsieur Yvon Pineault (document RF 2002.12.09-09.1);
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 9 décembre 2002, pour un montant de 3 330 402,18\$, vérifiée par madame Micheline Sauvé (document RF 2002.12.09-09.2);
- 09.3 Nomination des vérificateurs externes;
- 09.4 Services financiers (document séance tenante);
- 09.5 Vente d'immeubles pour taxes;
- 10.1 Réfection de la dalle, phase II, école Paul-Germain-Ostiguy;
- 10.2 Adjudication de contrats :
- 10.2.1 Matériel électrique (document RM 2002.12.09-10.2.1);
- 11. Commissaires-parents;
- 12. Autres sujets;
- 12.1 Fédération d'athlétisme du Québec;
- 12.2 Félicitations;
- 13. Levée de la séance.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Hélène Lavallée, porte-parole d'un groupe de parents de Lacolle, questionne la révision des bassins géographiques en ce qui a trait au transfert des élèves de Lacolle à l'école Marguerite-Bourgeoys. Elle signale le désaccord des parents en question face à cette décision.

Mesdames Linda Corbière, Josée Picard et monsieur Michel Ménard appuient les propos de madame Hélène Lavallée.

Monsieur Réjean Bouchard, parent, demande si les élèves de Saint-Paul-Île-aux-Noix devront fréquenter l'école Marguerite-Bourgeoys ou l'école Dr Alexis-Bouthillier.

04.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL</u> <u>DES COMMISSAIRES DU 11 NOVEMBRE 2002 (document SG</u> 2002.12.09-04.1)

HR 02.12.09 002

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2002 tel que présenté.

Adopté unanimement.

- SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 11 novembre 2002.

04.2 <u>CORRESPONDANCE</u>

- De monsieur Michel Aerts, président du conseil d'établissement de l'école Joseph-Amédée-Bélanger : demande d'appui pour l'ajout de brigadiers scolaires.

Considérant la lettre du conseil d'établissement de l'école Joseph-Amédée-Bélanger en date du 4 décembre 2002;

HR 02.12.09 003

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier:

Que le Conseil des commissaires appuie les démarches du conseil d'établissement de l'école Joseph-Amédée-Bélanger en vue d'obtenir l'ajout de deux brigadiers aux intersections des rues Salaberry-St-Louis et des rues Notre-Dame et St-Louis.

Que copie de la présente soit acheminée à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Adopté unanimement.

 De monsieur Denis Roy, président du Comité de parents: dépôt de la résolution numéro 057-2002/03 concernant les bassins géographiques écoles secondaires du secteur Saint-Jean-sur-Richelieu.

04.3 <u>ÉLECTIONS SCOLAIRES : ADOPTION DE LA DIVISION DU</u> <u>TERRITOIRE EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES</u>

(Document séance tenante)

Considérant que la Loi reportant la date de la prochaine élection scolaire générale et modifiant la Loi sur les élections scolaires (2001, chapitre 45) fixe la date de la prochaine élection scolaire générale au 16 novembre 2003;

Considérant que, conformément à l'article 7.5 de la Loi sur les élections scolaires, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a adopté le 15 octobre 2002 un projet de division de son territoire en circonscriptions électorales;

Considérant que le directeur général n'a reçu aucune opposition au projet de division en circonscriptions électorales;

Considérant que l'article 9.6 de la Loi sur les élections scolaires prévoit que la Commission scolaire doit adopter, par le vote d'au moins les deux tiers des membres ayant droit de vote, une résolution divisant en circonscriptions électorales son territoire et ce, avant le 31 décembre 2002 :

HR 02.12.09 004

Il est proposé par monsieur Bernard Petit:

Que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières adopte la division de son territoire en circonscriptions électorales suivante :

Circonscription 01 (4 285 électeurs) : Les municipalités de Ange-Gardien (M), Saint-Paul-d'Abbotsford (P) et une partie de la ville de Saint-Césaire située à l'est de la rivière Yamaska.

Circonscription 02 (5 570 électeurs) : Les municipalités de Rougemont (M), de Sainte-Brigide d'Iberville (M) et une partie de la ville de Saint-Césaire située à l'ouest de la rivière Yamaska.

Circonscription 03 (4 045 électeurs): La municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu (M) et une partie de la ville de Marieville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale de la ville de Marieville et de la limite municipale de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, cette limite, la limite municipale de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, la route 112, le chemin du Ruisseau-Barré, la limite municipale de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, la limite municipale de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, la limite municipale de la ville de Richelieu, la limite municipale nord-ouest jusqu'au point de départ.

Circonscription 04 (4 468 électeurs) : Partie de la ville de Marieville délimitée comme suit : en partant d'un point de rencontre du chemin du Ruisseau-Barré et de la route 112, cette route, la limite municipale de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, le chemin du Ruisseau-Barré jusqu'au point de départ.

Circonscription 05 (4 548 électeurs) : Les municipalités de Richelieu (V) et de Sainte-Angèle-de-Monnoir (P).

Circonscription 06 (3 503 électeurs): Partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Saint-Athanase Nord) délimitée comme suit: en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Richelieu et de la limite municipale de la ville de Richelieu, cette limite, la limite municipale de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, la piste cyclable Montérégiade 2 (ancienne voie ferrée du Canadien National), son prolongement ouest, l'autoroute Vallée des Forts (35), la route 104, le boulevard d'Iberville, la 9^e avenue, son prolongement ouest, la rivière Richelieu, cette rivière jusqu'au point de départ.

Circonscription 07 (4 335 électeurs) : Partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Iberville) délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard d'Iberville et de la route 104, cette route, l'autoroute Vallée des Forts (35), le prolongement est de la piste cyclable Montérégiade 2 (ancienne voie ferrée du Canadien National), cette piste, son prolongement ouest, la rivière Richelieu, cette rivière, le prolongement ouest de la 9^e avenue, cette avenue, le boulevard d'Iberville jusqu'au point de départ.

Circonscription 08 (4 269 électeurs): Partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Saint-Athanase Sud) délimitée comme suit: en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Richelieu et du prolongement ouest de la piste cyclable Montérégiade 2 (ancienne voie ferrée du Canadien National), cette piste, son prolongement à travers l'autoroute Vallée des Forts (35), cette piste, la limite municipale de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, la limite municipale de la municipalité de Saint-Alexandre, la limite municipale de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, la rivière Richelieu jusqu'au point de départ.

Circonscription 09 (5 199 électeurs) : Les municipalités de Mont-Saint-Grégoire (M), de Saint-Alexandre (M) et de Sainte-Anne-de-Sabrevois (P).

Circonscription 10 (3 901 électeurs): Les municipalités de Henryville (M), de Noyan (M), de Saint-Georges-de-Clarenceville (M), de Saint-Sébastien (P) et de Venise-en-Québec (M).

Circonscription 11 (5 026 électeurs) : Les municipalités de Lacolle (M), de Saint-Blaise-sur-Richelieu (M), de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix (P) et de Saint-Valentin (P).

Circonscription 12 (4 882 électeurs): Partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Saint-Eugène et une partie du secteur Saint-Edmond) délimitée comme suit : partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Séminaire Sud et de la rue Vanier, cette rue, son prolongement est jusqu'à la rivière Richelieu, cette rivière, la limite municipale de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, la rue Grand-Bernier Sud, la rue Carillon, le boulevard Séminaire Sud jusqu'au point de départ.

Circonscription 13 (4 236 électeurs): Partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Saint-Edmond et une partie du secteur Saint-Lucien) délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement est de la rue Frontenac et de la rivière Richelieu, cette rivière, le prolongement est de la rue Vanier, cette rue, le boulevard Séminaire Sud, le prolongement ouest de la rue Foucher, ce prolongement, le prolongement sud de la rue Frenette, cette rue, le prolongement nord de la rue Frenette, le boulevard Gouin, la rue La Fontaine, la rue Saint-Jacques, le boulevard du Séminaire Nord, la voie ferrée du Canadien National, la rue Frontenac, son prolongement jusqu'au point de départ.

Circonscription 14 (4 944 électeurs): Partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, (secteurs Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et Notre-Dame-Auxiliatrice) délimitée comme suit: partant d'un point situé à la rencontre du prolongement est de la rue Loyola et de la rivière Richelieu, cette rivière, le prolongement est de la rue Frontenac, cette rue, la voie ferrée du Canadien National, le prolongement sud de la rue Toupin, cette rue, le boulevard Séminaire Nord, la rue Loyola, son prolongement jusqu'au point de départ.

Circonscription 15 (5 538 électeurs) : Partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Saint-Gérard et une partie du secteur Sainte-Marie-de-la-Visitation) délimitée comme suit : partant d'un point situé à la rencontre du prolongement est de

la rue Bonneau et de la rivière Richelieu, cette rivière, le prolongement est de la rue Loyola, cette rue, le boulevard Séminaire Nord, la rue Toupin, le prolongement sud de la rue Toupin, la voie ferrée du Canadien National, le boulevard Industriel, la rue Pierre-Caisse, le boulevard Séminaire Nord, la rue Bonneau, son prolongement jusqu'au point de départ.

Circonscription 16 (4 447 électeurs): Partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Sainte-Marie-de-la-Visitation) délimitée comme suit: partant d'un point situé à la rencontre du prolongement est du boulevard Saint-Luc et de la rivière Richelieu, cette rivière, le prolongement est de la rue Bonneau, cette rue, le boulevard Séminaire Nord, la rue Pierre-Caisse, l'autoroute Vallée des Forts (35), le boulevard Saint-Luc, son prolongement jusqu'au point de départ.

Circonscription 17 (4 516 électeurs): Partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (secteurs Aux-Quatre-Vents et Talon) délimitée comme suit: en partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute Vallée des Forts (35) et de la limite municipale de la municipalité de Saint-Joseph-de-Chambly, cette limite, la rivière Richelieu, le prolongement est du boulevard Saint-Luc, ce boulevard, l'autoroute Vallée des Forts (35) jusqu'au point de départ.

Circonscription 18 (5 055 électeurs): Partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (secteurs Sacré-Cœur et Providence) délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement est du chemin Saint-Raphaël et de l'autoroute Vallée des Forts (35), cette autoroute, le boulevard Saint-Luc, la rue Bernier, le prolongement sud de la rue De La Tramontane, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue De La Tramontane (côté sud-ouest), le prolongement nord de cette rue, le boulevard Saint-Luc, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin Saint-André (côté ouest), la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin Saint-Raphaël (côté ouest), son prolongement jusqu'au point de départ.

Circonscription 19 (4 973 électeurs): Parties de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu comprenant l'Île-Sainte-Thérèse dans son entier et une autre partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur des Prés-Verts) délimitée comme suit: en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale de la municipalité de Saint-Joseph-de-Chambly et de l'autoroute Vallée des Forts (35), cette autoroute, le prolongement est du chemin Saint-Raphaël, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin Saint-Raphaël (côté ouest), la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin Saint-André (côté ouest), le boulevard Saint-Luc, le prolongement nord de la rue De La Tramontane, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue De La Tramontane (côté sud-ouest), le prolongement sud de cette rue, la rue Bernier, le boulevard Saint-Luc, l'autoroute Vallée des Forts (35), la rue Pierre-Caisse, le chemin du Grand-Bernier Nord, la voie ferrée du Canadien National, la limite municipale de l'ancienne municipalité de l'Acadie, le boulevard Saint-Luc, la limite municipale de la municipalité de Laprairie, la limite municipale de la municipalité de Laprairie, la limite municipale de la municipalité de Saint-Joseph-de-Chambly jusqu'au point de départ.

Circonscription 20 (4 444 électeurs): Partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Notre-Dame-de-Lourdes) délimitée comme suit: partant d'un point situé à la rencontre de la rue Pierre-Caisse et du boulevard Industriel, ce boulevard, la voie ferrée du Canadien National, le boulevard Séminaire Nord, la rue Saint-Jacques, la rue La Fontaine, le boulevard Gouin, le prolongement nord de la rue Frenette, cette rue, le prolongement sud de la rue Frenette, le prolongement ouest de la rue Foucher, ce prolongement, le boulevard Séminaire Sud, la rue Carillon, le chemin du Grand-Bernier Sud, la limite municipale de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, la limite municipale de l'ancienne municipalité de L'Acadie, la voie ferrée du Canadien National, le chemin du Grand-Bernier Nord, la rue Pierre-Caisse jusqu'au point de départ.

Circonscription 21 (5 101 électeurs): La municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (P) et une partie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (ancienne municipalité de l'Acadie).

Adopté unanimement.

04.4 RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI DES GESTIONNAIRES : ARTICLE 48.1

Dans le suivi de la démarche retenue et conformément aux dispositions prévues à l'article 48.1 du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires;

HR 02.12.09 005

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'autoriser la présidente et la vice-présidente à donner suite :

- à la recommandation du comité en ce qui a trait au versement du boni forfaitaire au directeur général et,
- à la recommandation du directeur général relativement au versement du boni forfaitaire au directeur général adjoint.

Adopté unanimement.

04.5 FORMATION DU COMITÉ D'APPRÉCIATION DU RENDEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

HR 02.12.09 006

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que le comité d'appréciation du rendement de la direction générale soit formé des personnes suivantes :

Mesdames Nicole Mongeon, Nicole Devost et Johane Corbin; Messieurs François Blais et Pierre Boudreau.

Adopté unanimement.

05.1 <u>AFFILIATION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DU SPORT</u> ÉTUDIANT DU RICHELIEU (ANNÉE 2002-2003)

HR 02.12.09 007

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières paie une affiliation de 300\$ de base ainsi que 0,15\$ pour le primaire et 0,17\$ pour le secondaire, pour la population étudiante basée sur un critère per capita de la population scolaire de la Commission scolaire, pour l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire aux buts que poursuit l'Association Régionale du Sport Étudiant du Richelieu, conformément aux lettres patentes de cette dernière;

Que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mandate madame Marie-Thérèse Delfosse, coordonnatrice des services de l'enseignement responsable de l'éducation physique au primaire et au secondaire, quatre (4) enseignants au primaire : messieurs Roland Boudriau (école Chabanel), John-Patrick Hui (école Joseph-Amédée-Bélanger), Michel Poirier (école Saint-Michel) et Denis Soucy (école Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Jean-sur-Richelieu) et

un (1) enseignant au secondaire : monsieur Robert Poissant (Polyvalente Marcel-Landry) à titre de délégués auprès de l'Association Régionale du Sport Étudiant du Richelieu. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités 2002-2003 que l'Association Régionale du Sport Étudiant du Richelieu a soumis à notre attention. À cet effet, ils sont officiellement mandatés pour participer au processus de décision de ladite Association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre Commission scolaire.

Adopté unanimement.

05.2 <u>SERVICE D'ANIMATION SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT</u> <u>COMMUNAUTAIRE</u>

Considérant le nouveau modèle des services complémentaires mis de l'avant dans le cadre de référence ministériel, privilégiant une approche systémique où tous contribuent, à leur façon, à la réalisation de quatre programmes généraux;

Considérant les ressources financières octroyées à la Commission scolaire pour la mise en place du service au primaire;

Considérant l'importance pour les nouvelles personnes engagées de s'insérer dans un réseau scolaire significatif;

Considérant le besoin de formation et de soutien des nouvelles personnes engagées;

HR 02.12.09 008

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper:

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières mette en place le service d'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire dans les écoles primaires et secondaires selon le modèle de service suivant :

- ces professionnels seraient affectés à un réseau d'écoles primaires auquel serait associé un ou des animateurs du secondaire;
- durant les trois premières années d'implantation du service, un temps important serait accordé à la formation de ces nouveaux intervenants;
- un conseiller pédagogique serait affecté (partie de sa tâche) à la coordination de la mise en place du service au soutien du personnel engagé;

- ratio : - au primaire : 2900 élèves équivalent à 1 ETP;

- au secondaire : 1000 élèves et plus = 1 ETP;

500 élèves approx. = 0,5 ETP; 800 élèves approx. = 0,8 ETP;

- six professionnels à temps partiel (la subvention permettant l'engagement de 4,5 ETP);

Les procédures d'engagement auraient cours d'ici la fin du mois de janvier, de façon à ce que les personnes puissent commencer dès le mois de février.

08.1 <u>DÉMISSIONS</u> (document RH 02.12.09-08.X)

HR 02.12.09 009

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

Que la démission, pour le motif « retraite » de madame Micheline Lamoureux, enseignante à l'école Saint-Joseph (Saint-Sébastien), soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2002.

Adopté unanimement.

HR 02.12.09 010

Il est proposé par monsieur François Blais:

Que la démission, de madame Johanne Desalliers, technicienne en éducation spécialisée à l'école Providence, soit acceptée à compter du 15 novembre 2002.

Adopté unanimement.

HR 02.12.09 011

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle:

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière » de madame Suzanne Dufresne, technicienne en informatique au Service des technologies de l'information, soit acceptée à compter du 6 janvier 2003.

Adopté unanimement.

HR 02.12.09 012

Il est proposé par monsieur Luc Mercier:

Que, la démission de madame Mireille Pariseau, éducatrice en service de garde à l'école Sainte-Anne, soit acceptée à compter du 25 novembre 2002.

Adopté unanimement.

08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT (document RH 02.12.09.08.X)

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 02.12.09 013

Il est proposé par madame Claudette C.-Thibodeau :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 2 au 23 mai 2003 inclusivement, soit accordé à madame Hélène Bilodeau, technicienne en éducation spécialisée, à l'école Marie-Rivier.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « études »;

HR 02.12.09 014

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 10 mars 2003 au 11 avril 2003 inclusivement, soit

accordé à madame Chantal Boyer, technicienne en éducation spécialisée, à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu).

Adopté unanimement.

08.3 ENGAGEMENTS (document RH 02.12.09.08.X)

HR 02.12.09 015

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que, suite à l'affichage du poste et sur recommandation du comité de sélection, madame Christine Gagné soit engagée pour un poste régulier temps partiel (21 heures/semaine) de secrétaire à l'école Mgr-Euclide-Théberge et ce, à compter du 2 décembre 2002.

Adopté unanimement.

HR 02.12.09 016

Il est proposé par monsieur François Blais:

Que, suite à l'affichage du poste et sur recommandation du comité de sélection, madame Josée St-Amour soit engagée pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique (14 heures 15 minutes/semaine) d'éducatrice en service de garde à l'école Providence et ce, à compter du 10 décembre 2002.

Adopté unanimement.

HR 02.12.09

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'en vertu de l'application de la convention collective, madame Jocelyne Choinière soit engagée pour un poste régulier temps partiel à caractère cyclique (25 heures/semaine) de surveillante d'élèves à l'école Chanoine-Armand-Racicot et ce, à compter du 2 décembre 2002.

Adopté unanimement.

HR 02.12.09 018

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Martine Gagnon soit engagée pour un poste régulier d'enseignante en santé et services sociaux en formation professionnelle au Centre Chanoine-Armand-Racicot et ce, à compter du 26 août 2002.

Adopté unanimement.

HR 02.12.09 019

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Josée Rondeau soit engagée pour un poste régulier d'enseignante en santé et services sociaux en formation professionnelle au Centre Chanoine-Armand-Racicot et ce, à compter du 26 août 2002.

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Linda Duval soit engagée pour un poste régulier d'enseignante en commerce et secrétariat en formation professionnelle au Centre Chanoine-Armand-Racicot et ce, à compter du 26 août 2002.

Adopté unanimement.

HR 02.12.09 021

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Danielle Simard soit engagée pour un poste régulier d'enseignante en santé et services sociaux en formation professionnelle au Centre Chanoine-Armand-Racicot et ce, à compter du 26 août 2002.

Adopté unanimement.

08.4 CHOIX DE LIMITE CSST (document RH 02.12.09.08.X)

Attendu que le Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur assujetti au régime rétrospectif ou qui demande à l'être, pour une année de cotisation, doit faire parvenir à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit d'assumer le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

HR 02.12.09 022

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la Commission des Hautes-Rivières approuve la recommandation soumise à l'effet d'opter pour un montant équivalent à six fois le maximum annuel assurable de l'année de cotisation 2003;

Que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières délègue à monsieur Pierre Buisson, directeur général, le pouvoir de signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières le formulaire Attestation du choix de la limite par lésion pour l'année 2003 et à communique ce choix à la CSST.

Adopté unanimement.

08.5 <u>AFFECTATION DU PERSONNEL DE DIRECTION DES</u> <u>ÉTABLISSEMENTS</u> (document RH 02.12.09.08.X)

HR 02.12.09 023

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que madame France Heppell, directrice à l'école Sacré-Cœur (Saint-Luc), soit affectée au poste de directrice adjointe à l'école Beaulieu et ce, à compter du 6 janvier 2003.

Adopté unanimement.

08.6 NOMINATIONS DU PERSONNEL DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS (document RH 02.12.09.08.X)

Il est proposé par madame Claudette C.-Thibodeau :

Que sur recommandation du directeur général, monsieur Chad Boutin, enseignant à l'école Chanoine-Armand-Racicot et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommé au poste de directeur adjoint à l'école Saint-Eugène et ce, à compter du 6 janvier 2003;

Que conformément à l'article 24 de la Politique locale de gestion, il soit soumis à une période de probation d'un an et qu'en conséquence, un congé sans traitement pour son poste d'enseignant, lui soit accordé pour la période correspondante.

Adopté unanimement.

HR 02.12.09 025

Il est proposé par monsieur François Blais:

Que sur recommandation du directeur général, madame Isabelle Branco, enseignante à l'école Saint-Joseph (Lacolle) et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommée au poste de directrice à l'école Sacré-Cœur (Saint-Luc) et ce, à compter du 6 janvier 2003;

Que conformément à l'article 24 de la Politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an et qu'en conséquence, un congé sans traitement pour son poste d'enseignante, lui soit accordé pour la période correspondante.

Adopté unanimement.

08.7 <u>ENGAGEMENT AU POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL</u> (document RH 02.12.09.08.X)

HR 02.12.09 026

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que sur recommandation du comité de sélection, monsieur Mario Champagne soit engagé pour combler le poste de secrétaire général et ce, à compter du 6 janvier 2003;

Que conformément à l'article 24 de la Politique locale de gestion, il soit soumis à une période de probation d'un an.

Adopté unanimement.

09.1 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE</u> <u>DES HAUTES-RIVIÈRES DU 9 DÉCEMBRE 2002</u> (document RF 2002.12.09-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 9 décembre 2002, pour un montant de 2 894 16,15\$, vérifiée par monsieur Yvon Pineault.

09.2 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE</u> <u>DES HAUTES-RIVIÈRES DU 9 DÉCEMBRE 2002</u>(document RF 2002.12.09-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 9 décembre 2002, pour un montant de 2 948 205,77\$, vérifiée par madame Micheline Sauvé.

09.3 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Considérant que lors de l'appel d'offres de service du 30 novembre 2001, la soumission de la firme Ruel, Giroux, Dorion, comptables agréés a été jugée conforme et qu'elle prévoyait un contrat de service pour les années 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004;

Considérant l'article 284 de la Loi sur l'Instruction publique spécifie que la Commission scolaire nomme, pour chaque année, un vérificateur externe;

HR 02.12.09 027

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

De nommer la firme Ruel, Giroux, Dorion, comptables agréés pour agir à titre de vérificateur externe de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour l'année 2002-2003;

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer ce contrat de service, pour un montant de 19 000\$ avant taxes.

Adopté unanimement.

09.4 **SERVICES FINANCIERS** (Document séance tenante)

Considérant les résultats démontrés dans le tableau déposé (document RF 2002-12-09.4);

Considérant que la soumission déposée par la Banque Nationale du Canada répond le plus avantageusement aux exigences du devis descriptif.

HR 02.12.09 028

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et le directeur général soient autorisés à signer l'entente de services financiers avec la Banque Nationale du Canada et ce, aux conditions énumérées dans sa soumission.

Adopté unanimement.

09.5 <u>VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES</u> (Documents séance tenante)

HR 02.12.09 029

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que soit approuvée, conformément à l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique, la liste des propriétés devant faire l'objet de vente d'immeubles pour taxes le 20 décembre 2002 (document RF 2002.12.19-09.5 a).

Adopté unanimement.

HR 02.12.09 030

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Que soit approuvée, conformément à l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique, la liste des propriétés devant faire l'objet de vente d'immeubles pour taxes le 7 février 2003 (document RF 2002.12.19-09.5 b).

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle:

Que la présidente de la Commission scolaire ou son représentant conformément à l'article 342 de la Loi sur l'instruction publique, soit autorisé à enchérir et acquérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, des immeubles lors de ventes d'immeubles pour taxes non payées.

Adopté unanimement.

10.1 <u>RÉFECTION DE LA DALLE, PHASE II, ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIQUY</u>

Madame Denise Girard informe les membres du Conseil des commissaires que la phase I du projet de réfection de la dalle de l'école Paul-Germain-Ostiguy est complétée et que le Service des ressources matérielles déposera au Ministère de l'Éducation la demande d'allocation en investissement pour la réalisation de la phase 2 et ce, dans le cadre de la mesure Sinistres-50560.

10.2 ADJUDICATION DE CONTRATS:

10.2.1 MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (Document RM 02.12.09-10.21)

HR 02.12.09 032

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la fourniture de matériel électrique, selon la liste de prix soumise.

Adopté unanimement.

11. <u>COMMISSAIRES – PARENTS</u>

Madame Johane Corbin fait lecture du bilan du colloque du Comité de parents « Je p(a)rent ma place ».

Monsieur Michel Aerts demande des informations concernant le nouveau programme « Ça bouge après l'école » lancé par les Ministères de l'Éducation et de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport.

12.1 <u>FÉDÉRATION D'ATHLÉTISME DU QUÉBEC</u>

Madame Nicole Mongeon confirme que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a été désignée « Employeur de l'année » par la Fédération d'athlétisme du Québec.

Adopté unanimement.

12.2 <u>FÉLICITATIONS</u>

HR 02.12.09 033

Il est proposé par madame Andrée Bouchard:

Que des félicitations soient adressées au Comité de parents pour l'organisation de son colloque intitulé « Je p(a)rent ma place ».

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient acheminées à madame Johanne Tétreault pour l'organisation de l'excellent concert de l'Harmonie de l'école Félix-Gabriel-Marchand présenté le 4 décembre 2002.

Adopté unanimement.

13. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

HR 02.12.09 035

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

LA PRÉSIDENTE	LE SECRÉTAIRE PAR INTÉRIM